

Rhodia-Danisco : la polémique continue !

Bras de fer entre les dirigeants de Rhodia et Danisco et les membres du collectif citoyen qui explique qu'il existe de réelles nuisances en Mellois.

Une pétition contre les mauvaises odeurs circule depuis quelques mois en Pays Mellois. Geneviève Paillaud, présidente du Cimes, continue de sensibiliser les Mellois à cette cause. Les dirigeants de Rhodia et Danisco, Valéry Bauchart et Jean-Pierre Barthole, se sont exprimés récemment sur la plate-forme industrielle de Melle. Cette structure, « à l'écoute de ses riverains », acteur économique du Pays Mellois, « a intégré dans les années 1960 le facteur environnemental en créant une station de traitement de ses effluents qui s'est continuellement modernisée en fonction de l'évolution des fabrications et des réglementations ».

Des réalisations qui, même si la présidente du Cimes les corrobore, n'en restent pas moins soumises à des « obligations environnementales », sans pour autant « les devancer ». Ajoutant : « lorsque les industriels ont reçu l'accord de l'administra-

tion pour l'agrandissement de la station, ils devaient composer la déforestation de la zone utilisée par une plantation d'arbres dans un autre lieu sur le Mellois. Des années après, rien n'a été fait, ce qui ne corrobore pas leurs soucis déclarés de préserver l'environnement et de respecter leurs engagements ».

Existe-t-il une pollution ?

Les dirigeants des usines Rhodia et Danisco reconnaissent néanmoins que, « si le traitement biologique des effluents a été préféré pour sa performance, il génère en revanche des nuisances olfactives liées à la fermentation naturelle des boues biologiques - nuisances qui peuvent s'étendre à certaines zones d'habitation de Melle et Saint-Léger de la Martinière, en fonction des conditions météorologiques ». Ajoutant : « les études lancées en 2005 (...) ont démontré que cette nuisance olfactive ne présente aucun risque pour la santé ».

Le Cimes a aussi réagi sur

ce point : « à notre connaissance, la plupart des études ATMO mesurait la pollution liée au trafic routier et le camion renifleur (qui faisait les analyses) était basé en centre-ville. Les pics de pollution (sans commune mesure avec les grandes agglomérations) étaient liés à l'augmentation de la circulation hors des horaires habituels de début et de fin de journée de travail ». Ajoutant : « quant au "jury des nez" de 2006, il n'avait pas pour but de mesurer la pollution mais de faire un relevé des jours où nous subissons des nuisances olfactives. Nous sommes d'ailleurs satisfaits d'apprendre que les résultats du jury montraient que nous subissons des nuisances olfactives ».

Les nuisances sont donc au cœur de cette polémique. Polémique à laquelle répondent les dirigeants de Rhodia et Danisco : « réduire cette nuisance est une priorité forte pour la plate-forme qui, suite aux études de 2005, a engagé des améliorations permettant de réduire la généra-



La présidente du Cimes Geneviève Paillaud.

tion de produits odorants par la station biologique. Toutefois, cette dernière n'est pas résolue et les partenaires de la plate-forme continuent à travailler aux adaptations nécessaires ».

Même si l'entreprise entend donc poursuivre ses efforts, les membres

du collectif citoyen expliquent : « les dirigeants de Rhodia et Danisco promettent la transparence vis-à-vis des riverains en leur communiquant régulièrement les progrès réalisés. Aux actes

L.R.